



**Mémoire présenté par  
La Commission des jeunes d'Union Montréal**

**devant la  
Commission des institutions de l'Assemblée nationale**

**à l'occasion de la consultation générale sur le projet de loi 78,  
*Loi modifiant la Loi électorale concernant la représentation électorale et les règles de  
financement des partis politiques et modifiant d'autres dispositions législatives***

**1<sup>er</sup> février 2010**

## **TABLE DES MATIÈRES**

<b>1. Présentation de la Commission des jeunes d'Union Montréal</b>	<b>p.3</b>
<b>2. Introduction – Notre perception de la situation</b>	<b>p.4</b>
<b>3. Financement des partis politiques</b>	<b>p.5</b>
<b>4. Section à ajouter au projet de loi</b>	<b>p.6</b>
<b>4.1 Éducation populaire</b>	<b>p.6</b>
<b>4.2 Outils de contacts entre les partis politiques et la population</b>	<b>p.6</b>
<b>4.3 Moyens d'emprise pour les électeurs sur le processus électoral</b>	<b>p.7</b>
<b>5. Conclusion</b>	<b>p.7</b>

## **1. Présentation de la Commission des jeunes d'Union Montréal**

La Commission des jeunes est la première aile jeunesse d'un parti municipal à avoir été créée à Montréal. Elle existe depuis 2001, suite à une rencontre de plus d'une centaine de jeunes avec Gérald Tremblay et regroupe, depuis, plusieurs jeunes militants âgés de 16 à 35 ans; elle est la voix de la jeunesse au sein d'Union Montréal auprès des élus. Dans le fond, sa fonction est la même que celle des ailes jeunesse aux niveaux provincial et fédéral.

La Commission élabore donc les orientations politiques du Parti sur des thèmes qui concernent les jeunes; elle assure la visibilité de ceux-ci auprès des élus et vise une plus grande participation des jeunes au sein du parti et dans la vie municipale en général. Récemment, les membres se sont beaucoup penchés sur les questions de l'environnement, du transport actif et collectif, de la problématique des gangs de rue, de l'itinérance, de la salubrité des logements, de la politique familiale de la Ville, de l'urbanisme, etc.

Parmi les réalisations de la Commission, on compte, entre autres, l'adoption de la carte à tarif réduit pour l'autobus-métro, le réaménagement du TAZ, les bacs de recyclage pour les habitations de huit logements et plus.

Pour ce qui est des activités, nous avons des rencontres bimensuelles où nous discutons des orientations de la Commission. Nous avons aussi des activités plus ludiques comme des 5@7. Nous avons récemment organisé une journée de formation pour initier des jeunes intéressés par la politique municipale aux enjeux montréalais, mais aussi à l'organisation d'une campagne électorale et à la place que les jeunes peuvent prendre dans cette organisation. On a aussi fait, au printemps dernier, une tournée des institutions d'enseignement montréalaises afin de présenter la Commission et inciter les jeunes à participer à la consultation populaire en ligne « Union Montréal vous écoute » afin qu'ils donnent leur point de vue sur Montréal. Chaque deux ans, la Commission organise un Rendez-Vous des jeunes, ou, si vous préférez, un Congrès jeune. C'est à ce moment que nous votons les résolutions que nous présenterons au Parti et qui pourront potentiellement faire partie de la prochaine plateforme électorale. Enfin, nous avons toujours une délégation dans les Congrès et Conseils généraux du Parti : nous y défendons nos résolutions afin de les faire adopter par les membres.

« La Commission des jeunes d'Union Montréal a une voix influente au sein de notre formation politique sur les différents enjeux qui animent notre métropole. Je vous invite à en faire partie et à vous approprier cette tribune privilégiée. »

Gérald Tremblay

## **2. Introduction – Notre perception de la situation**

La Commission des jeunes d'Union Montréal croit que le projet de loi présenté ici se doit d'être une réponse à la population qui a une perception défavorable de la situation par rapport au financement des partis politiques et du pouvoir qu'elle possède pour assurer la santé de la démocratie québécoise. Les perceptions de la situation des membres de la Commission sont plutôt négatives. La population semble perdre confiance des règles du financement des partis politiques et du système électoral. Pire encore, elle semble ne plus croire qu'elle possède un réel pouvoir lors de ce processus qui est pourtant le principal vecteur démocratique.

Lors de la lecture du projet de loi, la Commission des jeunes est rapidement venue au constat que celui-ci portait sur deux grands sujets bien différents et qu'une section est, à nos yeux, manquante pour répondre adéquatement au sentiment ambiant dans la population. Pour que des discussions sérieuses soient faites sur chacun des sujets dans ce projet de loi, nous recommandons de le diviser en deux projets de loi distincts. L'un portant sur la question de la représentation électorale et le deuxième sur la question du financement des partis politiques. Ainsi, les discussions pourront être mieux dirigées et l'attention de la population pourra être plus grande pour chacun des deux aspects. Ceci permettrait aussi une plus grande éducation populaire à propos des deux situations et des solutions proposées pour chacun. Si nous voulons vaincre le cynisme, nous devons prendre le temps de bien nous faire comprendre de la population tout au long du processus.

Ceci nous amène à la section que nous croyons manquante, il s'agit de propositions en lien avec l'éducation populaire et des modifications au processus électoral lui-même. Comment le gouvernement compte-t-il modifier la perception de la population s'il ne modifie que la mécanique? Ne serait-il pas aussi important de voir à mieux informer la population et lui permettre d'avoir une meilleure emprise et façon d'agir lors d'élections?

### **Recommandations**

1. Que le présent projet de loi soit divisé en deux projets de loi. L'un portant sur la question de la représentation électorale et le deuxième sur la question du financement des partis politiques.
2. Que le projet de loi porte aussi sur une section en lien à l'éducation populaire par rapport aux institutions démocratiques municipales, à des outils aidant les partis politiques à être en contact avec la population et des outils pour aider les électeurs à prendre pleinement possession de leur droit et du processus électoral.

## **3. Financement des partis politiques**

Il est intéressant de constater que l'objectif du ministre, par ce projet de loi, est le même que ce que nous soulignons à la page précédente :

*« À titre de ministre responsable des institutions démocratiques, il est de mon devoir de préserver la confiance des citoyens dans nos institutions et nos lois. À cet effet, il est impératif de diminuer la dépendance des partis politiques au financement privé. Je propose donc aujourd'hui la modification la plus importante des vingt dernières années à la loi électorale québécoise. »*

M. Claude Bécharde -**Québec, le 25 novembre 2009**

Par contre, les modifications proposées par le ministre qui sont selon lui « *les plus importantes des vingt dernières années* » seront selon nous peu efficaces pour atteindre cet objectif de préserver la confiance des citoyens, ou même de lui redonner confiance, dans nos institutions et nos lois.

La proposition du ministre quant à l'interdiction des dons anonymes est très bien, mais plusieurs partis, dont Union Montréal, ont déjà pris cette voie. Le ministre dit qu'« il est impératif de diminuer la dépendance des partis politiques au financement privé. » Nous croyons qu'un retour au financement plus populaire est aussi la clé pour régler la perception négative de la population. Pour ce faire, le ministre devra être encore plus ambitieux. La proposition de l'augmentation du crédit d'impôt est déjà un pas dans la bonne direction. Pour les partis politiques municipaux, il faudra faire plus. Il est nécessaire d'avoir une parité avec le système provincial que ce soit pour le remboursement versé par le Directeur général des élections aux partis politiques et l'ampleur du crédit d'impôt donné aux citoyens. Ce sont ces deux leviers combinés et ajustés qui permettront réellement d'atteindre l'objectif que c'est donné le ministre.

Il faudrait que le gouvernement revoie le rôle du DGE pour augmenter son intervention. Pour ce faire, il serait intéressant de lui permettre de faire des vérifications à priori lorsque des contributions sont faites aux partis politiques. Il faudrait le mandater pour qu'il trouve le mécanisme et les modalités qu'il croira les plus logiques pour réaliser ce nouveau mandat.

#### Recommandations

3. Que le remboursement versé par le DGE aux partis politiques municipaux soit de 0,82 \$ l'électeur.
4. Que le crédit d'impôt pour les premiers 100 \$ contribués à une formation politique municipale soit de 85 %.
5. Que le DGE ait le mandat de faire des vérifications à priori de certaines contributions faites aux partis politiques municipaux, selon des modalités qu'il devra définir. Celui-ci pourra ainsi administrer directement les crédits d'impôt pour ces contributions.

#### **4. Section à ajouter au projet de loi**

Nous croyons que ce projet de loi manque une grande section essentielle si nous voulons contrer le cynisme et retirer complètement cette perception qu'ont les citoyens de ne plus avoir d'emprise sur les partis politiques et le processus électoral. Pour ce faire, des interventions devraient être faites sur trois volets.

##### **4.1 Éducation populaire**

Le premier volet est bien le plus primordial à ce qu'à long terme les citoyens retrouvent confiance dans des organisations comme les partis politiques et les institutions démocratiques. Il s'agit de faire de l'éducation populaire et de la formation. Ce que la Commission de jeunes a réalisé, c'est qu'un manque flagrant de connaissance de ces organisations et institutions crée une grande partie de la mauvaise perception qu'en ont les citoyens. Les jeunes de la Commission se sont questionnés à savoir pourquoi le système scolaire n'inclus pas une meilleure formation à propos de la participation citoyenne, les organisations politiques et mes les institutions? Plusieurs n'ont jamais eu de formation sur les élections et les institutions municipales.

Aussi, hors de l'école, des formations et ateliers pourraient être donnés, la distribution d'information expliquant les règles qui régissent les partis politiques, les dons et les vérifications qui sont faites. Une plus grande formation sur le processus électoral aiderait aussi beaucoup à améliorer la perception de la population.

##### Recommandations

6. Que la section en lien avec l'éducation populaire comporte une proposition pour l'intégration de connaissances à propos de la participation citoyenne, les organisations politiques et les institutions du niveau municipal dans le système scolaire.
7. Que des formations et ateliers soient donnés et que soit faite de la distribution d'information expliquant les règles qui régissent le processus électoral, les partis politiques, les dons et les vérifications qui sont faites.

##### **4.2 Outils de contacts entre les partis politiques et la population**

Il serait intéressant pour les partis politiques municipaux de pouvoir avoir de meilleurs moyens pour joindre les électeurs, il serait possible de pouvoir les contacter et les inviter à des activités de consultation ou de participation citoyenne. Le projet qu'à fait Union Montréal avec une consultation populaire pour mieux connaître les intérêts des électeurs est un bon exemple d'action qu'un parti politique peut faire hors de la campagne électorale, mais qui a un impact important pour rester en contact et à l'affût des intérêts des électeurs et diminuer ainsi leur cynisme. Ainsi, ceux-ci sont informés et peuvent agir sur un dossier de démocratie même hors du temps d'élection. Plusieurs façons pourraient aider les partis politiques dans ce genre de tâches. Par exemple, il faudrait avoir la liste des électeurs chaque année et la possibilité d'avoir accès aux complexes résidentiels.

## Recommandations

8. Que soit transmise la liste électorale permanente au moins une fois par année par le DGE au président d'élection de la Ville de Montréal dans le but qu'elle soit disponible pour les partis politiques municipaux.
9. Que le droit d'accès aux complexes résidentiels pour les candidats et leurs représentants soit inscrit dans la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

### **4.3 Moyens d'emprise pour les électeurs sur le processus électoral**

Plusieurs électeurs ne peuvent pas voter puisqu'ils ont des empêchements de temps, d'inscription, de distance, etc. Les jeunes, surtout les étudiants, sont très touchés par cette problématique, puisque la grande majorité n'était pas informée ou n'a pas eu le temps, durant les seuls 4 jours, de faire les changements nécessaires sur les listes électorales et n'a donc pas pu voter.

Il serait donc primordial que le ministre considère d'ajouter plusieurs éléments dans son projet de loi visant à améliorer les règles des institutions démocratiques et ainsi redonner à une grande partie de la population une plus grande confiance en ce système. Le vote par correspondance, le vote au bureau du directeur de scrutin, le vote par internet ou par téléphone, le vote itinérant et l'inscription d'un électeur durant toute la campagne et même le jour du scrutin sont tous de bons exemples d'action qui devraient être ajoutés dans ce projet de règlement si l'objectif du ministre est réellement de redonner aux citoyens une vision positive de nos institutions démocratiques.

Fait à noter que toutes les propositions faites aux points 4.4 et 4.5 sont toutes des outils qui existent déjà pour les élections provinciales, fédérales ou même pour les deux.

## Recommandations

10. Que les dispositions d'élection prévoient la possibilité pour un électeur de voter par correspondance.
11. Que soit incluse dans les règles des élections la possibilité de voter au bureau du directeur de scrutin de chaque arrondissement et au bureau du président d'élections, et ce, pour toute la période électorale.
12. Que les démarches soient faites pour permettre l'intégration de la modalité du vote par Internet ou par téléphone.
13. Que soient instaurées les mêmes dispositions que la loi électorale québécoise en ce qui a trait au vote itinérant pour les élections municipales.
14. Que la règle électorale municipale soit élargie pour y inclure le droit pour un électeur de s'inscrire le jour du scrutin.

## Conclusion

Le projet de loi 78 veut réagir à la perception des citoyens qui ressentent une trop grande souplesse dans les règles de financement des partis politiques et ne sentent plus avoir une prise sur le processus électoral. Il est important, selon la Commission des jeunes d'Union

Montréal, de mettre en œuvre les outils permettant une plus grande croissance d'un financement plus populaire, mais aussi un investissement plus grand du gouvernement pour égaliser les mêmes standards que les règles provinciales. Aussi la place que prendrait le DGE devrait être plus prononcée pour lui permettre d'enquêter a priori.

Il est aussi très important pour la Commission des jeunes d'inclure plusieurs autres aspects pour réussir à rétablir les idées négatives qu'ont les citoyens. Nous parlons ici, de l'éducation populaire, les outils permettant aux partis politiques de pouvoir plus facilement créer des contacts avec la population et aussi de changer plusieurs modalités liées aux élections municipales qui permettront aux citoyens de plus facilement s'approprier le processus électoral.